



Mur de soutènement

Par ge3466

bonjour le voisin a construit un mur de soutènement en limite de propriété afin de retenir ses terres celui a édifier ce mur de soutènement sans même de demander mon autorisation de plus il a accolé ce mur contre le mur de mon garage sans aucun espace aucune étanchéité a t'il le droit de faire cela

Par AGeorges

Bonjour GE,

Une cassation récente précise qu'un mur de soutènement appartient à celui auquel il profite. Il ne peut donc pas être mitoyen et doit être construit intégralement chez le bénéficiaire. Pas question d'empiéter sur votre propriété.
Cass. Civ 3, 26.1.2022, M 20-14.580.

L'article R. 111-19 du Code de l'urbanisme permet à votre voisin de construire ce mur chez lui, jusqu'en limite de propriété SANS disposer de votre autorisation.

Il faut donc bien vérifier selon le bornage.